



POINTE-CLAIRE

# GUIDE ET CALENDRIER DES COLLECTES

2015



Conservez le calendrier détachable en page centrale pour les dates importantes de collectes.

[WWW.POINTE-CLAIRE.CA](http://WWW.POINTE-CLAIRE.CA)



## Comment placer les bacs et les contenants pour l'ensemble des collectes

- 1** Votre bac roulant et vos contenants doivent être placés dans votre entrée (et non sur votre pelouse) après 21 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. Il est interdit de placer tout contenant sur le trottoir ou sur la voie publique.

**2** Les roues et les poignées du bac roulant doivent être orientées vers votre résidence et le logo de la Ville, sur le devant du bac, doit être visible de la rue.



- 3** Un espace de 30 centimètres (1 pied) doit être conservé autour du bac roulant.



Nous vous rappelons que les contenants de recyclage, de compostage et à déchets doivent être remisés à l'endroit où ils sont le moins visibles de la rue et le moins nuisibles pour les propriétés voisines.



## Collecte hebdomadaire

entre 7 h et 18 h



- Seules les matières recyclables placées dans le bac roulant sont ramassées.
- Le couvercle du bac doit être complètement fermé.



## Matières acceptées

### Papier / carton

- boîtes de céréales, de papiers-mouchoirs, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, etc.
- feuilles de papier (y compris celles avec agrafes ou encre), enveloppes (y compris celles avec fenêtre)
- tubes et rouleaux de carton, cartons à œufs
- sacs de papier
- annuaires téléphoniques, catalogues, revues
- journaux, circulaires
- cartons plats et ondulés, boîtes de carton pliées ou découpées

### Plastique / verre / métal

- bouteilles, contenants et pots (avec ou sans étiquettes)
- couvercles et bouchons
- sacs d'épicerie en plastique
- boîtes de conserve, cannettes et assiettes d'aluminium
- cartons de lait et de jus y compris les « Tetra Pak »
- plastiques numérotés (1 à 5 et 7); repérez ce symbole sur le contenant ou l'emballage afin de vous assurer qu'ils sont recyclables :





## Collecte mensuelle

16 décembre, 13 janvier, 10 février et 10 mars

## Collecte hebdomadaire

À compter du 7 avril

entre 7 h et 18 h



## Contenants acceptés

- les bacs roulants verts de 240 litres de la Ville;
- les contenants réutilisables dont le volume ne dépasse pas 100 litres;
- les boîtes de carton;
- les sacs en papier biodégradable (avec ou sans pellicule cellulosique).



Pour la **collecte manuelle**, les sacs et les contenants doivent peser tout au plus 55 lb (25 kg).

Pour la **collecte mécanisée**, le bac roulant vert de 240 litres doit peser tout au plus 220 lb (100 kg).

## Bacs verts roulants de 240 litres : la distribution se poursuit

Pour obtenir gratuitement votre bac roulant vert de 240 litres pour cette collecte, communiquez avec le Service des travaux publics.

## Branches d'arbres

Seules les branches de conifères, dont la longueur est inférieure à 1 mètre et le diamètre inférieur à 5 centimètres, sont ramassées. Si elles ne sont pas déposées dans un contenant, elles doivent être attachées en paquet.

Vous souhaitez vous débarrasser de branches de plus grandes dimensions? Communiquez avec le Service des travaux publics.



## Matières acceptées

### Les résidus verts

- rognures de gazon et autres herbes sans traitement à l'herbicide ou à l'insecticide
- résidus de jardinage et du potager (fleurs, fruits et légumes, plantes et mauvaises herbes)
- feuilles, brindilles, aiguilles de conifères, bran de scie et paille
- branches de conifères seulement (dont la longueur est inférieure à 1 mètre et dont le diamètre est inférieur à 5 centimètres), racines d'arbres de petite taille et plantes d'intérieur

### Les résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés)

- fruits et légumes
- poissons, fruits de mer, viandes et œufs (incluant coquilles, arêtes et os)
- produits laitiers
- céréales, pains, pâtes, noix et écales
- filtres et marc de café; sachets et feuilles de thé
- gâteaux, sucreries et farine

### Les autres résidus

- papiers et cartons souillés (mouchoirs de papier, essuie-tout, boîtes à pizza, serviettes de table, contenants de frites, etc.)
- huiles et graisses végétales, sauces et vinaigrettes
- cendres éteintes de bois non traité
- bouchons de liège, cure-dents
- nourriture et litières (sans les excréments) d'animaux domestiques
- sacs d'aspirateurs et leur contenu, poussière de balai, mousse de sècheuse, cheveux, poils, plumes



# DÉCHETS DOMESTIQUES



## Collecte hebdomadaire

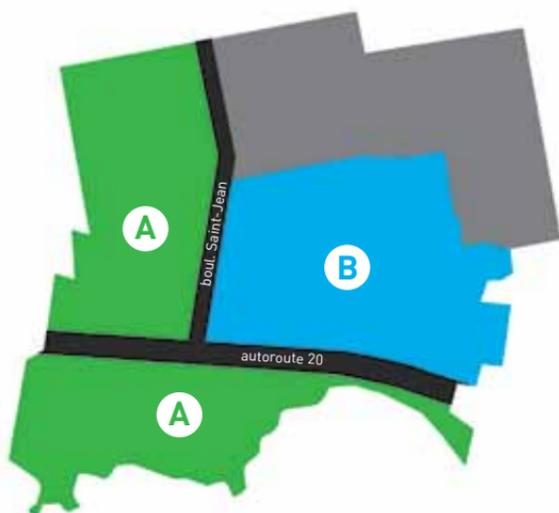
Jusqu'au 6 mai

## Collecte aux deux semaines

Secteur A : à compter du 13 mai

Secteur B : à compter du 20 mai

entre 7 h et 18 h



### SECTEUR A

L'ensemble du secteur à l'ouest du boulevard Saint-Jean ainsi que l'ensemble du secteur au sud de l'autoroute 20

### SECTEUR B

Le secteur se trouvant à la fois à l'est du boulevard Saint-Jean et au nord de l'autoroute 20



## Contenants acceptés



### Pour la collecte manuelle

- Les matières peuvent être déposées dans un contenant réutilisable en plastique ou en métal et dont le volume ne dépasse pas 100 litres.
- Les sacs et les contenants doivent peser tout au plus 55 lb (25 kg).
- Les matières placées dans des sacs de plastique doivent être déposées près de la voie publique après 6 h le matin de la collecte.
- Un maximum de 6 éléments par porte (sacs ou contenants équivalents à 6 sacs remplis) est ramassé lors de la collecte.

### Pour la collecte mécanisée

- Les matières peuvent être déposées dans un contenant réutilisable en plastique, avec roues, et dont le volume ne dépasse pas 360 litres.



**16 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août,  
5 septembre et 3 octobre**

de 9 h à 16 h

À la cour des Travaux publics au 50, avenue Terra-Cotta.

Pour les résidents seulement, sur présentation d'une preuve de résidence.



Les matières sont envoyées à des centres de valorisation où l'on détermine ce qui sera réutilisé, recyclé ou valorisé. Seules les matières irrécupérables sont envoyées à l'élimination.

Du compost et des copeaux de bois sont donnés lors de ces journées selon la formule du premier arrivé, premier servi. Les quantités offertes par véhicule sont l'équivalent de deux contenants de 100 litres.



## Matières acceptées

- Bois (à l'exception des feuillus)
- Matériaux d'excavation\*
- Résidus de construction\*
- Métaux ferreux et non ferreux\*
- Pneus
- Résidus verts
- Articles de maison et encombrants
- Appareils électroménagers et électriques
- Matériel informatique et électronique
- Articles de sport



\* Dimension maximale de 2,4 mètres x 1,2 mètres

# ENCOMBRANTS

## COLLECTE PORTE-À-PORTE



**20 mai, 15 juillet et 9 septembre**

entre 7 h et 18 h

### Qu'est-ce qu'un encombrant?

Un encombrant est un article non rembourré qui est trop volumineux pour pouvoir entrer dans un sac, une boîte ou une poubelle. Ces objets sont récupérés et valorisés.

### Comment?

- Le **poids** de chaque article **ne doit pas dépasser 220 lb (100 kg) et les dimensions maximales sont de 1,8 mètres (6 pieds) par 1,2 mètres (4 pieds)**.
- Pour chaque ménage, le **maximum** est de **10 articles** ou l'équivalent de **5 mètres cubes** par collecte.
- Les encombrants doivent être placés à **l'écart des déchets réguliers et empilés de façon ordonnée et sécuritaire**.
- Les matières coupantes ou dangereuses doivent être sécurisées (ex. : retirez les clous, vis ou autres).
- Dans la mesure du possible, les matières doivent être attachées en paquets afin d'éviter l'éparpillement et de faciliter l'enlèvement.





## Collecte dans les immeubles multilogements

Les encombrants doivent être déposés devant l'immeuble en bordure de rue et sous forme de lots de manière à respecter le maximum de 10 articles ou l'équivalent de 5 mètres cubes. Au besoin, plusieurs lots peuvent être créés à distance raisonnable les uns des autres.



### Matières acceptées

- mobilier de bois, de métal, de plastique ou de tout autre matériau (tables, chaises, bureaux, commodes, bibliothèques, armoires, classeurs, etc.)
- électroménagers (sauf les appareils contenant des gaz réfrigérants)
- réservoirs d'eau chaude
- baignoires, toilettes, éviers
- portes et fenêtres
- plinthes électriques, hottes de cuisinière, etc.
- tapis (enroulés)
- barbecues au gaz propane (sans la bonbonne)
- toiles de piscines (enroulées)
- miroirs et vitres de grandes dimensions
- tout autre objet d'usage domestique de grande dimension



## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



**16 et 17 mai**  
**3 et 4 octobre**

Avenue Civic-Center (stationnement à l'arrière de l'hôtel de ville)  
451, boulevard Saint-Jean





**14 janvier 2015**

entre 7 h et 18 h

Tous les arbres naturels sont acceptés (sapin, pin, épinette, bouleau)

## Rappel

- Les arbres aux dimensions maximales suivantes sont acceptés :
  - Diamètre du tronc : 13 centimètres (5 pouces)
  - Hauteur : 2,5 mètres (8 pieds)
- Toutes les décorations doivent être enlevées.
- L'arbre doit être déposé à l'horizontale en bordure de la rue; éviter de le planter en position verticale dans la neige.
- La collecte annuelle des arbres de Noël permet la valorisation et la transformation de votre arbre en copeaux ou en compost.



## Pensez réemploi !

Vous avez des vêtements, jouets, jeux et autres objets dont vous voulez vous départir ? Pourquoi ne pas leur donner une deuxième vie ?

Il suffit de les déposer dans l'une des huit boîtes de dons mises à votre disposition dans le stationnement de l'aréna Bob-Birnie, 58, avenue Maywood.

Pour plus de renseignements sur les collectes, communiquez avec le Service des travaux publics (514 630-1230 ou [tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca)) ou visitez le [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).



Ce document est imprimé sur du papier Enviro100 de Cascades. Il est composé de 100 % de fibres postconsommation et il est recyclable.

L'impression de ce guide sur du papier Enviro100 plutôt que sur du papier vierge a réduit notre empreinte écologique de :

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Arbres                   | 11            |
| Eau                      | 39 109 litres |
| Déchets solides          | 479 kg        |
| Émissions atmosphériques | 1 573 kg      |

Source : [www.cascades.com](http://www.cascades.com)